

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE
VILLAGE SAINT-PIERRE
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 3 juillet 2024 à 19 heures, au 485, Village Saint-Pierre nord, à Village St-Pierre, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire M. Roland Charest :

Mme Mélanie Lavallée
Mme Jade Charest
M. Stéphane Arbour
Mme Lyne Rivest
M. Denis Parent
M. Benoit Duval

Absent:

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière est également

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du 5 juin 2024
- 5- Demande verbale
- 6- Correspondance
- 7- Compte du mois
- 8- Fermeture du bureau municipal vacances estival
- 9- Paiement vacances directrice-générale et greffière
- 10- Distribution bulletin municipal
- 11- Octroi contrat déneigement cour et patinoire
- 12- Octroi contrat de déneigement des rues
- 13- Résolution marquage des chemins pour pose d'asphalte et pose de signalisation
- 14- Achat de ripe pour le parc
- 15- Nettoyage pont sur chemin Houle
- 16- Varia
- 17- Période de question
- 18- Levée de l'assemblée

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

2- MOT DE BIENVENUE

M. Roland Charest maire souhaite la bienvenue à tous.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R.2024-07-049

Sur proposition Mme Lyne Rivest **appuyé par** M. Denis Parent, il est **unanimentement résolu** d'adopter l'ordre du jour suite au rajout du 16.1 Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Joliette pour permettre que les terrains dans les zones

blanches et affectés industriels catégorie 1 puissent être desservis par les réseaux d'aqueduc et égout.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2024

R.2024-07-050

Sur proposition de Mme Jade Charest **appuyé par** M. Benoit Duval, il est **unanimentement résolu d'adopter** le procès-verbal du 5 juin 2024 suite à la correction suivante :

M. Denis Parent était absent à la réunion.

ADOPTÉE

5- DEMANDE VERBALE

Aucune demande verbale

6- CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance aucun point n'y est soulevé

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'il y a un montant disponible de trois cent vingt et un mille quatre cent cinq-huit et vingt-six dollars (321 458.26\$) au compte courant de la municipalité et qu'il y a des certificats de dépôt pour un montant de 542 826.83\$.

7- COMPTES DU MOIS

La secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes payés et à payer au montant de trente-huit mille huit cent soixante-seize et vingt-six dollars (38 876.26\$) chèques numéro 202400084 à 202400091 et un montant de 27 243,04\$ en paiement sur accès D'affaires.

R 2024-07-051

Sur proposition de M. Stéphane Arbour **appuyé par** Mme Mélanie Lavallée, il est **unanimentement résolu** d'accepter les comptes payés et à payer au montant de trente-huit mille huit cent soixante-seize et vingt-six dollars (38 876.26\$) chèques numéro 202400084 à 202400091 et un montant de 27 243,04\$ en paiement sur accès D'affaires.

ADOPTÉE

8- FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL VACANCES ESTIVAL

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil qu'elle sera en vacances du 21 juillet au 3 août 2024 inclusivement. Il en découle cette résolution :

R 2024-07-052

Il est proposé par M. Benoit Duval
Appuyé par Mme Jade Charest

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal les 24 et 25 juillet et le 31 juillet et 1 août 2024 ces dates seront sur le répondeur du bureau municipal. Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière pourra être rejointe sur son cellulaire.

ADOPTÉE

9- PAIEMENT VACANCES DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT que Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, doit revenir au bureau municipal durant le temps de ses vacances pour assumer les tâches courantes et répondre aux citoyens sur son cellulaire;

EN CONSÉQUENCE

R 2024-07-053

Il est proposé par M. Stéphane Arbour
Appuyé par Mme Mélanie Lavallée

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village St-Pierre autorise le paiement de 2 560.92\$ représentant 4% du salaire en vacances pour Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

10- DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

R 2024-07-054

Il est proposé par M. Denis Parent
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village Saint-Pierre autorise une dépense de 60.00\$ pour la distribution du bulletin municipal.

ADOPTÉE

11- OCTROI CONTRAT DÉNEIGEMENT COUR ET PATINOIRE

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été demandé pour le contrat du déneigement de la cour et la patinoire;

Dauphin Multi-services	3 679.20\$/ par année
François Blouin	2 989.35\$ - 3 104.33\$ et 3 196.31\$

EN CONSÉQUENCE

R 2024-07-055

Il est proposé par M. Benoit Duval
Appuyé par M. Denis Parent

Et résolu unanimement que le conseil municipal octroi le contrat pour les années 2024-2025 dépense de 2 989.35\$, 2025-2026 dépense de 3 104.33\$ et 2026-2027 dépense de 3 196.31\$ à M. François Blouin.

ADOPTÉE

12- OCTROI CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES RUES

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été demandées pour le contrat de déneigement;

Transport Bazinet
Bourget
Mikael Boyer

CONSIDÉRANT que à la fermeture des soumissions nous avons reçu une soumission soit :

Transport Bazinet 2024-2025 40 816.13\$

2025-2026 40 816.13\$

2026-2027 44 897.77\$

EN CONSÉQUENCE

R2024-07-056

Il est proposé par Mme Jade Charest
Appuyé par M. Denis Parent

Et résolu unanimement que le conseil municipal octroi le contrat de déneigement pour trois années à l'entrepreneur Transport Bazinet, année 2024-2025 dépense de 40 816.13\$ année 2025-2026 40816.13\$ et année 2026-2027 44 897.77\$.

ADOPTÉE

13- RÉOLUTION MARQUAGE DES CHEMINS POUR POSE D'ASPHALTE ET POSE DE SIGNALISATION

R 204-07-057

Il est proposé par M. Benoit Duval
Appuyé par M. Stéphane Arbour

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 747.34\$ (taxes applicables comprises) pour marquage des chemins pour la pose d'asphalte et pose de signalisation à M. Claude Bazinet et un montant de 200.00\$ à Mme Édith Gagné pour le marquage des chemins.

ADOPTÉE

14- ACHAT DE RIPE POUR LE PARC

Remis à une séance ultérieure

15- NETTOYAGE PONT CHEMIN HOULE

Une demande sera faite à M. Denis Hénault, inspecteur municipal, pour évaluer les travaux à effectuer.

16- VARIA

16-1- DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SAD) DE LA MRC DE JOLIETTE POUR PERMETTRE QUE LES TERRAINS DANS LES ZONES BLANCHES ET AFFECTÉS INDUSTRIELS CATÉGORIE 1 PUISSENT ÊTRE DESSERVIS PAR LES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET ÉGOUT

ATTENDU QUE la municipalité de Village Saint-Pierre doit adopter une résolution demandant à la MRC de Joliette de modifier son schéma d'aménagement;

ATTENDU QU' un promoteur désire acquérir des terrains dans la zone blanche et affectés industriels catégorie 1, pour construire des industries;

ATTENDU QUE présentement le SAD de la MRC de Joliette ne permet pas de réseaux d'aqueduc et égout dans la zone blanche;

EN CONSÉQUENCE

R2024-07-058

Il est proposé par M. Stéphane Arbour
Appuyé par Mme Jade Charest

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village Saint-Pierre demande à la MRC de Joliette de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre que les terrains situés en zone blanche et affectés industriels catégorie 1 puissent être desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout.

ADOPTÉE

13- PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

14-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2024-07-059

Il est proposé par Mme Mélanie Lavallée
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement de levée cette assemblée

ADOPTÉE

Roland Charest
Maire

Édith Gagné
Directrice générale, Greffière-trésorière